



## *Dépêche 65/02*

### *Quand la filière comptable s'autofinance !*

La direction générale vient de nous communiquer une bonne nouvelle pour les adjoints comptables. Ceux-ci verront leurs parts d'adjoint comptable augmentées de 30 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Prélevée sur les indemnités des receveurs (ex-remises !), cette augmentation ne nuira pas à ces derniers.

En effet, bénéficiaires de sommes forfaitaires plafonnées (ex : 122 000 € pour les RP2), les receveurs qui effectuent la totalité de leur « contrat », percevront toujours la totalité de leur forfait.

Tout juste sera-t-il un peu plus étalé dans le temps (somme mensuelle légèrement inférieure).

Cet étalement pourrait même leur bénéficier dans certains cas, par une imposition moindre (imposition sur 4 ans par exemple au lieu de trois).

La part d'adjoint comptable devrait ainsi passer de : 55€ à environ 72€ par mois.

Le total annuel passant de 660€ à 864€.

Paris, le 18 décembre 2002